

# GRAND PRIX DE CAEN-GARCELLES 2023

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est validé par la ligue de golf de Normandie.

Il complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double et respecte le cahier des charges des "Grands Prix" FFG.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Grand prix ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue :

- Dont l'index n'est **pas supérieur à 11,4 pour les messieurs et pas supérieur à 14,4 pour les dames.**
- Ayant produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition (enregistré sur fléole pour les licenciés FFG et joint au bulletin d'inscription pour les autres)
- Étant à jour du règlement des frais d'inscription à tous les grands prix antérieurs.
- **S'étant acquitté du "Droit de jeu fédéral"** (licenciés FFG seulement, règlement sur l'espace licencié)

Les index retenus sont ceux détenus au soir de la date de clôture des inscriptions. Pour les compétiteurs non licenciés de la Fédération Française de Golf, l'index doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription.

**Compte tenu des heures de lever et de coucher du soleil et des impératifs pour la remise des prix, le nombre maximum de compétiteurs est fixé à 144 participants. Si ce nombre est atteint ou dépassé, 33 places minimum seront réservées aux dames (sauf manque de candidates à la date de clôture des inscriptions) et 14 places au maximum pour des wild cards**

Les joueurs entrant dans le champ des limites d'index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et, le cas échéant après, avec les priorités conformes au paragraphe 7 alinéas "*Inscription*" et "*Champ des joueurs*" du Cahier des Charges des Grands Prix (voir vadémécum FFG 2016 page 21).

Les wild cards concernant des joueurs détenant des index supérieurs aux limites seront attribuées par la Ligue de Normandie, la commission sportive du club disposera de 5 wild cards à son initiative, 3 wild cards sont réservés à la DTN, **toutes devront être validées avant la date de clôture des inscriptions.**

**Une liste des joueurs inscrits retenus pour l'épreuve à la date de clôture des inscriptions sera publiée au plus tard le Vendredi 26 Mai 2023.**

Il n'y aura pas d'épreuve qualificative préalable permettant d'augmenter le nombre de wild card.

Dans le cas où le nombre d'inscrits dépasse le nombre maximum de compétiteurs à la date de clôture des inscriptions, une liste d'attente sera établie pour pallier aux forfaits, avec les mêmes priorités que ci-dessus.

## FORME DE JEU

**Epreuve sur deux jours Parcours Clos Neuf et Bois : Strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.**

1<sup>er</sup> jour : Tour 1 le **Samedi 3 Juin 2023**

2<sup>ème</sup> jour : Tour 2 le **Dimanche 4 Juin 2023**

Départage en play-off uniquement pour la première place dans chaque série (messieurs et dames) sur les trous déterminés par le Comité, autres départages par comparaison des scores sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou.

## COMPORTEMENT ET ETIQUETTE

S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, **il est interdit aux joueurs, à leurs cadets de fumer** (y compris la cigarette électronique) pendant un tour conventionnel ou un play-off. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

## ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir au Golf de Caen-Garcelles **au plus tard le Vendredi 19 Mai 2023 à minuit**, en utilisant le formulaire d'inscription élaboré par le golf de Caen-Garcelles disponible au golf ou sur son site, obligatoirement accompagné du règlement.

En accord avec la Ligue de golf de Normandie et le Golf de Caen-Garcelles, le Golf se réserve le droit d'accepter ou de refuser des engagements.

## PRIX

Remise des prix le Dimanche 4 Juin 2023 à l'issue de la compétition.